

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**9 JUIN 2010**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 9 JUIN 2010, à 17 h 00 (5 h 00 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury  
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation  
Madame Mireille Bourque , agente de développement  
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

**06-10-208A**

**Ouverture de la séance à 17 h 00, adoption de l'ordre du jour et mot/rapport du préfet, M. Arnaud Warolin.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Suivi des dossiers du préfet :**

- Préparation des assises de la CRÉ sur l'agriculture à titre de conférencier;
- Visite prévue de M. Christian Lacasse et M. Réjean Comeau de l'UPA;
- Les producteurs agricoles poursuivent leurs moyens de pression et ont annoncé la fermeture possible de certains sentiers (ex. : motoneige);
- Rencontre avec la communauté autochtone de Winneway concernant les matières résiduelles et les centrales hydroélectriques d'Angliers et Algonquin Power. Le Chef a démontré un intérêt pour une rencontre au conseil des maires;
- Exploitation forestière de Tembec.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

**06-10-209A**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**06-10-210A**

**Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

Questions / commentaires de M. Gilles Lepage, concernant :

- Plainte de la communauté autochtone Winneway à Amnistie internationale;
- Reportage sur la forêt suédoise et finlandaise au canal Savoir jeudi le 10 juin à 23 h 00.

**06-10-211A**

**Autorisation pour appel d'offres par voie de soumissions publiques concernant l'achat en commun de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités (service offert par la MRCT depuis l'année 1977).**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ De demander, par voie de soumissions publiques, des offres pour l'approvisionnement en sel et calcium destinés à être traités et utilisés comme abrasifs ou fondants chimiques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2010-2011.

Les quantités requises sont :

	SEL		CALCIUM
	Tonne en vrac	Sacs de 40 kg	Sacs de 40 kg
Quantité approximative	35	600	150

Les fournisseurs devront tenir compte des frais de livraison qui s'effectuera dans chacune des municipalités vers le 15 septembre 2010.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la MRC de Témiscamingue sous pli cacheté, au plus tard vendredi le 6 août 2010 à midi, pour être prises en considération par le comité administratif de la MRC, lors de la session ordinaire prévue le 11 août 2010. L'appel d'offres sera publié dans un journal local au début du mois de juillet 2010.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De même, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit d'accorder les contrats des abrasifs séparément.

## **Avenir de l'agriculture au Témiscamingue.**

### **06-10-212A**

Le bilan à jour concernant les dépenses pour la Coalition sur l'avenir de l'agriculture, de décembre 2009 à juin 2010, qui se situe à 46 789,31 \$ répartis en parts égales entre la MRC et la SDT. Les partenaires proposent d'ajouter une somme finale de 10 000 \$, pour une contribution totale de 56 789,31 \$, à même le « Pacte rural 2010 ».

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ Que ce budget soit accepté; dépassé cette somme, la Coalition devra se trouver de nouvelles sources de financement ou présenter à la MRCT une nouvelle requête.

### **06-10-213A**

## **Projet de centre de valorisation des matières résiduelles.**

- Rapport de la rencontre du préfet et de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le 26 mai 2010.

Le préfet a reçu un bon accueil. L'attachée politique de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dit comprendre notre réalité. Notre projet répond aux orientations gouvernementales; à l'exception du maintien des dépôts en tranchée. La MRC a clairement exprimé qu'elle a besoin d'une aide financière pour réaliser le projet, d'un délai de grâce pour maintenir ouverts 4 DET temporairement et un avis favorable à la solution globale.

- Rapport de la rencontre du CAGE et des représentants du bureau régional Abitibi-Témiscamingue du MDDEP, le 28 mai 2010.

### **Sujets de discussion :**

- ⇒ Le concept de valorisation (compostage, transfert, tri, valorisation énergétique);
- ⇒ Les aides financières;
- ⇒ La fermeture de 12/16 dépôts en tranchée;
- ⇒ L'émission des certificats d'autorisation.

La MRC demande une approbation sur le concept global du projet de valorisation et sur l'aide financière de 2 M\$.

Pour le MDDEP, cette situation au sujet des 4 DET n'est pas acceptable. La MRC de Témiscamingue est présentement en infraction selon le règlement et tous les DET doivent fermer. Le centre de contrôle du MDDEP va poursuivre ses pressions à l'endroit de la MRC pour fermer tous les DET sans exception.

- Un premier certificat d'autorisation a été obtenu le 18 mai 2010 du MDDEP pour l'établissement d'un centre de transfert à l'Écocentre.

## **Dossiers « Forêt » (Le point s'il y a lieu).**

### **06-10-214A**

Suite au dépôt du CERFO, concernant le plan de relance de Tembec, le MRNF a fait connaître sa position favorable au plan de relance, sauf sur 2 aspects :

- Tembec devra récolter une partie du volume de sapin et il devra trouver des preneurs pour le feuillu de qualité. Le MRNF pourrait émettre les autorisations nécessaires pour débiter les travaux de récolte au Témiscamingue dès la fin de l'automne 2010;
- Concernant la Commonwealth Plywood, la MRC doit préciser avec les municipalités concernées (Kipawa et Belleterre) sa demande au MRNF concernant l'avenir de la Commonwealth Plywood (résolution n° 04-10-157).

### **06-10-215A**

#### **Avis d'intention – Mise sur pied des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (Tables GIRT).**

**Attendu que** l'article 21.17.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* prévoit qu'une Conférence régionale des élus doit implanter une Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi que des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (Tables GIRT) pour appuyer dans son rôle à l'égard des responsabilités que peut lui confier le ministre des Ressources naturelles et de la Faune;

**Attendu que** l'implantation de la CRRNT et des Tables GIRT, dans le cadre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'accroître l'autonomie des régions et de rapprocher la prise de décision des milieux régionaux;

**Attendu que** le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011 identifie comme priorité de travail de développer de nouveaux modes de concertation des actrices et acteurs pour assurer le développement harmonieux du territoire;

**Attendu que** l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit que les Tables GIRT collaborent à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) du MRNF dont le territoire de référence est l'Unité d'aménagement (UA);

**Attendu qu'**au cours de la dernière décennie, des Tables de gestion intégrée des ressources du milieu forestier ont été mises sur pied par 3 Municipalités régionales de comté (MRC) dont celle du Témiscamingue créée en 2006, et que leur territoire de référence est le territoire de la MRC;

**Attendu que** la collaboration des Tables GIRT à l'élaboration des PAFI, par la prise en compte des préoccupations des utilisateurs du milieu forestier, par les consensus établis sur les objectifs d'aménagement locaux durables et par l'établissement de mesures d'harmonisation, contribue à l'acceptabilité sociale de la planification et des opérations forestières en forêt publique;

**Attendu que** le territoire des MRC a été défini à l'origine en fonction du territoire d'appartenance des populations et que ce territoire correspond à un découpage socialement reconnu;

**Attendu que** la proposition de modèle de Tables GIRT pour l'Abitibi-Témiscamingue élaborée au sein de la CRRNT prévoit que ces Tables soient mises sur pied en partenariat entre le MRNF, la CRÉ et les MRC selon un protocole à convenir;

**Attendu que** la reconnaissance des Tables GIRT dans la Loi revêt un caractère permanent alors que les sources potentielles de financement (Fonds de la CRRNT, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier — Volet 2) ont un caractère temporaire, dont la durée n'est assurée que jusqu'en 2013;

Par conséquent,

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue donne son avis d'intention à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue et à la Direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de mettre sur pied et de voir au fonctionnement d'une Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire selon un modèle de partenariat régional;
- ❖ Que l'engagement de la MRC à mettre sur pied cette Table est conditionnel à la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ❖ De réclamer au gouvernement du Québec le financement permanent des Tables GIRT et que ce financement soit à la mesure des ressources nécessaires pour supporter la concertation des utilisateurs du milieu forestier.

#### **06-10-216A**

**Demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT) d'assumer les coûts découlant de l'application dans les municipalités du projet de loi n<sup>o</sup> 76 concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.**

---

**Attendu que** la MRC de Témiscamingue reconnaît le principe de transparence découlant du projet de loi n<sup>o</sup> 76 sanctionné le 1<sup>er</sup> mars 2010;

**Attendu que** les obligations inhérentes ou imposées par ledit projet de loi entraîneront des coûts administratifs importants pour les municipalités, lesquelles devraient être assumées par le gouvernement du Québec;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC d'Abitibi-Ouest dans sa démarche requérant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que soient assumés les coûts découlant de la mise en application de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

**Demande de modifications à la *Loi sur les ingénieurs* (1973) afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui, notamment l'obligation aux « Plans et devis » pour des travaux mineurs telles la stabilisation des rives, l'installation de ponceaux, mise en place de bornes sèches, etc.**

---

**06-10-217A**

**Attendu que** l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* stipule que les travaux suivants constituent, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

- Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;
- Les barrages, les canaux, les havres, les phares et tous les travaux relatifs à l'amélioration, à l'aménagement ou à l'utilisation des eaux;
- Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$.

**Attendu que** l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* n'a pas été révisé depuis 1973 et de ce fait, le champ de pratique exclusif ainsi que les coûts maximums des travaux exposés dans cet article sont maintenant désuets;

**Attendu que** la *Loi sur les architectes* a été révisée en 2000 afin d'adapter le champ de pratique exclusif à la réalité actuelle;

**Attendu que** la *Loi sur les ingénieurs* a une incidence considérable sur la réalisation des travaux municipaux compte tenu de l'obligation de respecter les coûts maximums établis;

**Attendu que** certains travaux mineurs comme la stabilisation des rives, l'installation de ponceaux ou la mise en place de bornes sèches pourraient être réalisés sans le dépôt de plans et devis signés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

**Attendu que** les coûts pour la réalisation de travaux mineurs sont augmentés de façon considérable compte tenu de l'obligation de plans et devis;

**Attendu que** plusieurs guides de saines pratiques ont été produits par différentes organisations dans le but de permettre la réalisation de travaux mineurs dans le respect de l'environnement;

Il est proposé par M. Yvon Gingras  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC d'Abitibi concernant leur demande à la FQM et à l'Union des municipalités du Québec de faire les démarches nécessaires pour que la *Loi sur les ingénieurs* soit modifiée afin :
  - De permettre la réalisation de travaux mineurs tels que la stabilisation des rives, l'installation de ponceaux et la mise en place de bornes sèches,
  - D'augmenter les montants maximums des travaux pouvant être réalisés, sans avoir l'obligation de déposer des plans et devis signés et scellés par un membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

**Appui à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue dans sa démarche requérant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'obtenir de façon permanente à la carte des enseignements professionnels, les cours de production horticole et d'horticulture et jardinerie.**

---

**06-10-218A**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue dans sa démarche requérant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'obtenir, à la carte des enseignements professionnels, les options Horticulture et jardinerie (DEP5288) et Production horticole (DEP5210) pour l'Abitibi-Témiscamingue.

La Commission scolaire dispense ces 2 formations depuis 1998 sur autorisation provisoire. Elle a su démontrer sa compétence au fil des ans au développement horticole de notre région. Elle dispose maintenant de toute l'expertise technique et humaine nécessaire pour offrir ces programmes. La MRC de Témiscamingue est un territoire à caractère rural où l'agriculture et la forêt sont les 2 principaux secteurs d'activités. Notre développement économique passe par l'accessibilité de la population à des programmes de formation permettant le développement durable de ces secteurs d'activités économiques.

**06-10-219A**

**Désignation d'un représentant à la Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, à titre de support technique, en remplacement de M. Gérald Morin.**

---

Il est proposé par M. Yvon Gingras  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De désigner M<sup>me</sup> Annie Rousseau, ingénieure forestière, afin de représenter la MRC de Témiscamingue à la Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, à titre de support technique, en remplacement de M. Gérald Morin.

**06-10-220A**

**Travaux de nettoyage du cours d'eau « Rivière Blanche » dans la municipalité de Béarn.**

---

À la demande de 2 contribuables intéressés de la municipalité de Béarn, la MRC doit procéder au nettoyage du cours d'eau Rivière Blanche, branche n° 2 (1 km) et branche n° 6 (460 m), situé dans la municipalité de Béarn. Les travaux seront réalisés en septembre 2010.

Depuis juin 2001, la MRC est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

Le cours d'eau Rivière Blanche, branche n° 2 et branche n° 6 ont déjà fait l'objet de travaux de nettoyage en 1968 selon une entente conclue avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec prévoyant l'exécution des travaux à faire gratuitement.

La réglementation concernant le cours d'eau Rivière Blanche prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence éditée que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Blanche, branche n° 2 sur environ 1 km et branche n° 6 sur environ 460 m dans la municipalité de Béarn conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis.

Procédure :

- Visite des lieux et précision des travaux les 27, 28 et 29 avril 2010 et 15 juin 2010;
- Avis spécial aux propriétaires concernés;
- Avis préalable au ministère de l'Environnement;
- Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux;
- Choix d'un entrepreneur et exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal;
- Répartition du coût des travaux à la municipalité.

**06-10-221A**

**Aide financière – Carrefour Jeunesse-Emploi : 3 000 \$.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 3 000 \$ prévue au budget des services supralocaux de la MRCT en soutien aux activités de fonctionnement du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'année 2010.

**06-10-222A**

**Aide financière – Société d'histoire du Témiscamingue : 5 250 \$.**

**Considérant** les rapports reçus – activités et financiers;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>r</sup> Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de la somme de 5 250 \$ prévue au budget des services supralocaux de la MRCT en soutien aux activités de fonctionnement de la Société d'histoire du Témiscamingue pour l'année 2009.



**Aide financière – Forum régional en santé mentale 11 novembre 2010 à Rouyn-Noranda.**

**06-10-223A**

Le comité administratif prend acte de la demande du « Forum régional en santé mentale ». La MRCT n'a pas de budget à cette fin; cette responsabilité relève des attributions des municipalités locales.

**06-10-224A**

**Demande de commandite – Centenaire de la municipalité de Béarn.**

Le comité administratif prend acte de la demande de commandite pour le centenaire de la municipalité de Béarn 2012. La MRCT n'a pas de budget à cette fin; cette responsabilité relève des attributions des municipalités locales. La MRCT souhaite au comité organisateur beaucoup de succès dans leurs activités.

**06-10-225A**

**Autorisation de projets au Pacte rural 2007-2014 – année 2009.  
Projet de Friperie : 11 000 \$.**

Autorisé au Pacte rural 2009.

Prévu à l'école du Carrefour à Latulipe-et-Gaboury, mais à être relocalisé.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer l'autorisation au projet de Friperie de l'école du Carrefour à Latulipe-et-Gaboury malgré sa relocalisation, au coût de 11 000 \$ tel que prévu au Pacte rural 2009.

**06-10-226A**

**Présentation de projet au Pacte rural 2007-2014 – année 2010  
Municipalité de Latulipe-et-Gaboury : 4 100 \$.**

Montant de la demande : 4 100 \$ - Autorisé au Pacte rural 2009 –  
Municipalité dévitalisée.

Coût total du projet : 9 400 \$

Titre du projet : Développement d'un terrain de camping rustique au  
lac des Bois, (phase II).

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement relativement au projet « Développement d'un camping rustique au lac des bois (phase II) » de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 Fonds des municipalités dévitalisées pour un montant de 4 100 \$ (année 2009).

**06-10-227A**

**Présentation de projet au Pacte rural 2007-2014 – année 2010  
Municipalité de Laforce : 15 000 \$ (agent de développement).**

Montant de la demande : 15 000 \$ - Autorisé au Pacte rural 2010 –  
Municipalité dévitalisée.

Coût total du projet : 25 500 \$

Titre du projet : Agent de développement

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement relativement au projet « Agent de développement » de la municipalité de Laforce dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 Fonds des municipalités dévitalisées pour un montant de 15 000 \$ (année 2010).

**06-10-228A**

**Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (68<sup>e</sup> rencontre).**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gérald Beaupré, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

————— // —————

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet :**

**Demandeur :** Municipalité de Fugèreville

**Montant demandé :** 5 836,04 \$ pour des honoraires professionnels.

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (droits de coupe)	239 232,63 \$
Retraits (projets) 192 546,11 \$ + 5 836,04 \$	198 382,15 \$
<b>Solde</b>	<b>40 850,48 \$</b>

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité concernée.

**06-10-229A**

**Appui à la MRC de Papineau concernant la problématique des fortes hausses des taxes foncières qui découlent de la révision des rôles triennaux.**

**Attendu que** dans la grande majorité des municipalités de la MRC de Témiscamingue, les propriétés, dans les secteurs de villégiature, connaissent de fortes hausses de leur valeur foncière dues à la croissance fulgurante du marché immobilier au cours des dernières années;

**Attendu que** cette problématique entraîne une disparité des valeurs foncières entre différents secteurs dans une même municipalité, ayant un impact pour l'harmonisation du budget de la municipalité;

**Considérant** que des recommandations ont été soumises par une Table de concertation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de trouver des moyens pour éliminer ces grandes inégalités;

**Considérant** qu'il faut enlever de la pression sur les impôts fonciers sans affecter les revenus des municipalités;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC de Papineau afin que le gouvernement du Québec trouve une solution pour contrer cette problématique dans les meilleurs délais;
- ❖ De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans son cheminement pour cibler une solution, de ne pas toucher au principe de la valeur marchande et conserver le concept du rôle triennal;
- ❖ De demander au gouvernement du Québec de respecter la capacité financière des municipalités et de ce fait, ne prendre aucune mesure qui viserait à réduire ou à limiter les revenus des municipalités.

**06-10-230A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 54-2010 adopté le 3 mai 2010 (second projet) – zonage).**

**Considérant** les articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

**Considérant** que la municipalité de Rémigny désire amender son règlement de zonage n°27-95 présentement en vigueur pour faire passer en zonage résidentiel et commercial, 2 terrains actuellement zonés résidentiels.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 54-2010 adopté le 3 mai 2010 (second projet) – zonage).

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4), des dispositions relatives aux activités agricoles (RCI, article 7.24) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Rémigny est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 54-2010 soumis par la municipalité de Rémigny ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **Conformité au schéma d'aménagement**

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 54-2010 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement** : 3 mai 2010 (second projet)

**Date de réception à la MRC** : 1<sup>er</sup> juin 2010

#### **06-10-231A**

#### **Appui à la ville de Témiscaming requérant du ministère des Transports – centre de service Ville-Marie le nettoyage des graffitis sur le roc le long de la route 101.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la ville de Témiscaming dans sa demande auprès du ministère des Transports concernant le nettoyage des graffitis sur le roc le long de la route 101.

La route 101 est la route d'accès à la MRC de Témiscamingue et au Québec pour les touristes et les visiteurs provenant de l'Ontario. La MRC de Témiscamingue souhaite maintenir une belle qualité visuelle de son territoire.

#### **06-10-232A**

#### **Entretien de la Route verte – année 2010.**

**Considérant** que la Route verte reliant Ville-Marie à Angliers sur l'emprise ferroviaire est une infrastructure touristique faisant partie du réseau québécois;

**Considérant** l'importance de procéder à un entretien régulier afin d'assurer la qualité de cette infrastructure;

**Considérant** que le cyclisme est une activité en croissance qui attire des touristes tout en favorisant la santé et le bien-être de notre population;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yvon Gingras  
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler pour l'année 2010, la demande de subvention auprès du ministère du Transport du Québec, pour un montant de 45 000 \$ afin de procéder à l'entretien de la Route verte, aussi nommée « Ligne du Mocassin. »

**06-10-233A**      **Présentation des états financiers 2009 de la MRC de Témiscamingue.**

**Invité :** M. Denis Champagne, CGA  
Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.  
Comptables généraux licenciés

M. Denis Champagne, CGA, assiste à la réunion. Il présente les états financiers 2009 de la MRC de Témiscamingue et répond aux questions des maires.

Les états financiers seront déposés au conseil des maires le 16 juin 2010 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2010.

**06-10-234A**      **Suivi des projets et autres dossiers.**

- Projet Kipawa (Décision du ministère plus tard en juin);
- Inclusion de la rivière Dumoine dans le bassin versant du Témiscamingue :

Dans les faits, la limite administrative de la MRC de Témiscamingue est située sur la rive Est de la rivière Dumoine, ce qui inclus la rivière Dumoine complètement à l'intérieur de la MRC de Témiscamingue.

Lors du découpage des limites des organismes de bassins versants, la rivière Dumoine a été incluse à l'intérieur du bassin versant de l'Outaouais alors qu'elle aurait dû être incluse dans le bassin versant du Témiscamingue.

La MRC de Témiscamingue est donc directement concernée par la rivière Dumoine et recommande son inclusion dans le bassin versant du Témiscamingue afin de correspondre aux limites territoriales de la MRC de Témiscamingue intégralement.

- Forum sur les communautés dévitalisées organisé par le Groupe de travail sur les communautés dévitalisées lundi le 28 juin 2010 à Beauré;
- Problématique de camping sauvage et/ou d'abandon d'installation de camping dans les zecs. Des mesures doivent être entreprises (plainte au MRNF et rencontre des zecs afin de discuter de la problématique);
- Prochain CA : 11 août 2010 – Bonnes vacances!

### Service d'évaluation.

#### 06-10-235A

Le CA prend acte du rapport d'activités au service d'évaluation, pour la période du 15 septembre 2009 au 15 mai 2010 ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT, avril 2010.

#### 06-10-236A

### Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2010.

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 mai 2010, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Le CA souhaiterait que la liste des comptes à payer soit présentée par postes budgétaires.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

#### Mai 2010

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1000461	MINISTRE DES FINANCES	259,00 \$
C1000462	DUFAULT DANIEL	1 123,12 \$
C1000463	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	7 708,51 \$
C1000464	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉD)	5 201,22 \$
C1000465	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (T.RÉG)	1 102,50 \$
C1000466	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (PAL)	115,92 \$
C1000467	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	736,00 \$
C1000468	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	11 894,31 \$
C1000469	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	2 052,08 \$
C1000470	TÉLÉBEC LTÉE	82,17 \$
C1000471	XEROX CANADA LTÉE	723,67 \$
C1000472	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	165,00 \$
C1000473	LES ATELIERS KAMI INC.	3 476,08 \$
C1000474	LE REFLET	135,45 \$
C1000475	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DU TÉMIS.	477,00 \$
C1000476	IBERVILLE QUATRE	45,15 \$
C1000477	GIRONNE LYNE	1 084,11 \$
C1000478	PELLERIN KATY	121,92 \$
C1000479	SMI INFORMATIQUE	1 131,94 \$
C1000480	A.R.B.R.E.	1 585,20 \$
C1000481	DÉPANNEUR BÉCO	1 958,64 \$
C1000482	SANQUIP INC.	402,22 \$
C1000483	DÉPANNEUR ULTRAMAR	766,46 \$
C1000484	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	398,66 \$
C1000485	SERVICE AUTO JOLAM INC.	873,00 \$
C1000486	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	778,54 \$
C1000487	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	15 417,78 \$
C1000488	GARAGE MARC CÔTÉ	338,03 \$
C1000489	BERGERON-MAYBOIS	1 283,84 \$
C1000490	GAUTHIER MANON	218,85 \$
C1000491	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	198,68 \$
C1000492	BEAULÉ VÉRONIC	2 110,68 \$
C1000493	GENIVAR	4 533,06 \$
C1000494	GINGRAS JEAN-FRANÇOIS	55,67 \$
C1000495	BELLEHUMEUR ÉRIC	150,00 \$
C1000496	BIBEAU YVETTE	10 000,00 \$
C1000497	WAROLIN ARNAUD	744,46 \$
C1000498	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (DÉDUCTION)	8 390,91 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1000499	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	10 000,00 \$
C1000500	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	10 000,00 \$
C1000501	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	10 000,00 \$
C1000502	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	10 000,00 \$
C1000503	VILLE DE BELLETERRE	10 000,00 \$
C1000504	TÉLÉBEC LTÉE	2 391,54 \$
C1000505	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	3 770,34 \$
C1000506	VISA DESJARDINS	693,12 \$
C1000507	BELL MOBILITÉ	399,20 \$
C1000508	RÉPARATION ÉLECTRO-FRIGO	394,49 \$
C1000509	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	1 824,00 \$
C1000510	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	449,60 \$
C1000511	RADIO-COM JBM INC.	3 066,82 \$
C1000512	DANIEL DÉRY & ASSOCIÉS INC.	2 396,34 \$
C1000513	GARAGE W. LACASSE INC.	1 968,83 \$
C1000514	GARAGE MICHEL GRENIER	932,80 \$
C1000515	PÉTRIN RICHARD	311,36 \$
C1000516	GARAGE RACHEL ROY	1 344,89 \$
C1000517	GUIMOND ALAIN	391,58 \$
C1000518	LALONDE STÉPHANIE	1 369,24 \$
C1000519	PEINTURES RÉCUPÉRÉES	333,50 \$
C1000520	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	962,22 \$
C1000521	COMPAGNIE VENT DE FOLIE	460,00 \$
C1000522	CBOD AGRONOME CONSULTANTS ASS.	10 839,47 \$
C1000523	ROUSSEAU ANNIE, ING. F.	1 134,87 \$
C1000524	SEPAQ	170,00 \$
C1000525	LE GROUPE SYSTÈME FORÊT	2 965,79 \$
C1000526	MARSEILLE GIRARD JEANNE D'ARC	9 910,00 \$
C1000527	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	5 000,00 \$
C1000528	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	15 000,00 \$
C1000529	VILLE DE TÉMISCAMING	114,71 \$
C1000530	LES ÉDITIONS YVON BLAIS INC.	342,25 \$
C1000531	CREAT	100,00 \$
C1000532	RESSOURCES FANIEL	13 235,36 \$
C1000533	CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE GABOURY	8 676,29 \$
C1000534	MICROTEC SÉCURI-T	297,58 \$
C1000535	VILLE DE ROUYN-NORANDA	1 424,60 \$
C1000536	FONDATION DE L'U.Q.A.T.	20 500,00 \$
C1000537	GROUPE ULTIMA INC.	17 536,00 \$
C1000538	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	3 224,43 \$
C1000539	SANIQUIP INC.	27,55 \$
C1000540	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	2 983,73 \$
C1000541	CARON SYLVAIN	60,00 \$
C1000542	BERGERON-MAYBOIS	1 283,84 \$
C1000543	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	285,57 \$
C1000544	FOIRE GOURMANDE DE L'A.-T.	2 821,88 \$
C1000545	ROUSSEAU ANNIE, ING. F.	2 186,50 \$
C1000546	LAFRENIÈRE JOSÉE	710,00 \$
C1000547	BLONDIN THÉRÈSE	3 934,00 \$
C1000548	BERNÈCHE JEANETTE	9 449,00 \$
C1000549	LOYER ROBERT	10 000,00 \$
C1000550	FERME DROCHERS 2007 INC.	12 000,00 \$
C1000551	CLERMONT DENIS	1 750,00 \$
C1000552	AUBUT FRANCINE	28,21 \$
C1000553	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	914,29 \$
C1000554	VILLE DE TÉMISCAMING	855,50 \$
C1000555	TÉLÉBEC LTÉE	684,77 \$
C1000556	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10,08 \$
C1000557	HYDRO-QUÉBEC	1 275,27 \$
C1000558	LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC	174,50 \$
C1000559	GIRONNE LYNE	305,00 \$
C1000560	PELLERIN KATY	132,96 \$
C1000561	REICHENBACH STEVEN	238,50 \$
C1000562	SANIQUIP INC.	149,54 \$
C1000563	CARON SYLVAIN	20,00 \$
C1000564	PÉTRIN RICHARD	284,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1000565	BERGERON-MAYBOIS	647,22 \$
C1000566	BRETON-RIOUX DAPHNEY	255,00 \$
C1000567	BRETON-POLSON DAVE	180,00 \$
C1000568	QUENNEVILLE JOSÉE	150,00 \$
C1000569	DUBOIS SAMMY JO	510,00 \$
C1000570	PLEAU ALEXANDRE	120,00 \$
C1000571	DUFRESNE SAMANTHA	120,00 \$
C1000572	PARENT JEAN-YVES	2 500,00 \$
C1000573	NANTEL MINDY	270,00 \$
C1000574	MAJOR TANYA	270,00 \$
C1000575	MAJOR NICOLAS	105,00 \$
C1000576	QUENNEVILLE FRANCINE	105,00 \$
C1000577	TRUDEL AUDREY	120,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>329 687,96 \$</b>

Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 370,40 \$
Arnaud Warolin	Préfet	4 068,52 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 574,42 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 290,68 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 174,54 \$

Masse salariale des autres employés de la MRC	31 760,68 \$
---	--------------

Rémunération des maires	6 122,08 \$
-------------------------	-------------

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 9 juin 2010.

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**06-10-237A**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 19 h 45.

(Original signé)

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**